

Assemblée Générale Jeudi 23 mars 2017 Ancien tribunal de Doullens

CAUE80

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SOMME

> Communiqué de presse / Invitation

Le CAUE de la Somme vous invite à son **Assemblée Générale** qui aura lieu
le jeudi 23 mars 2017 à l'ancien tribunal de Doullens
(à proximité de l'Hôtel de Ville)

Au-delà des aspects statutaires, elle sera pour notre association, comme chaque année, l'occasion d'échanger sur une thématique en résonance avec l'actualité et qui s'appuie sur l'une de nos actions au service des collectivités.

Cette année, il s'agit "**Des nouvelles réglementations au service d'un urbanisme de projet !**", thème développé dans notre dernier bulletin d'information, le Trait d'Union n° 12 que nous joignons à ce communiqué de presse.

DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS TERRITOIRES

L'urbanisme de projet repose sur des outils que constituent les documents d'urbanisme : PLUI (Plan d'Urbanisme Intercommunal) et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) dont nous évoquons l'état d'avancement à travers la Loi ALUR (La Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) mais aussi sur les nouvelles lois récentes agissant sur l'aménagement du territoire, notamment :

- La Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP), du 7 juillet 2016.
- La Loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages du 20 juillet 2016.
- La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 définissant les nouvelles gouvernances des territoires.

L'URBANISME DE PROJET, C'EST AUSSI LA REVITALISATION DE NOS CENTRES-BOURGS

A travers cette publication, nous avons souhaité porter à connaissance la démarche nationale de revitalisation des centres-bourgs - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - initiée par l'Etat dès 2014 à destination des communes de moins de 10 000 habitants. Programme dont ont pu bénéficier la Communauté de Communes du Pays Hamois et de la Ville de Ham puis Gamaches et Péronne.

En 2016, cette expérimentation a été étendue à l'échelle départementale avec l'organisation décentralisée au sein du territoire - d'Ateliers sur les Centralités Rurales - proposés à 50 bourgs-centres par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le Conseil Départemental, en partenariat avec le CAUE.



ORDRE DU JOUR

09 h 30 - Accueil

10 h 00 - Assemblée générale statutaire

11 h 15 - Présentation du Trait d'Union n° 12 : "Des nouvelles réglementations au service d'un urbanisme de projet !"

12 h 00 - Verre de l'amitié



CONTACT PRESSE

Grégory VILLAIN, Directeur (villain@caue80.asso.fr) - Christelle HENOCQUE, Documentaliste (henocque@caue80.asso.fr)

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME
35 Mail Albert 1^{er} 80000 Amiens - tél. 03 22 91 11 65 - fax 03 22 92 29 11 - email : caue80@caue80.asso.fr - site : www.caue80.fr